



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 11 septembre 2023

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Attribution du marché N°23001DDET - Marché de fourniture et d'installation d'équipements de production numérique pour le Fablab du Tiers-lieu de Toga – Lot 1

L'an Deux Mille vingt-trois, le onze septembre, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Emmanuelle de GENTILI, Leslie PELLEGRINI, Marie-Hélène PADOVANI, Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI

ABSENTS : Jean-Jacques PADOVANI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Serge LINALE

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Volants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché N°23001DDET - Marché de fourniture et d'installation d'équipements de production numérique pour le Fablab du Tiers-lieu de Toga – Lot 1

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens ainsi que les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la consultation lancée le 30 juin 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°23001DDET - Marché de fourniture et d'installation d'équipements de production numérique pour le Fablab du Tiers-lieu de Toga ;

ATTRIBUE

Le lot 1 « Fourniture et installation d'équipements de production numérique » pour le Fablab du tiers lieu de Toga à ERM AUTOMATISMES INDUSTRIELS 561 Allée Bellecour – 84200 CARPENTRAS (numéro SIRET : 353 183 601 00056) pour un montant de 104 452,85 € HTVA ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 21 SEP. 2023
et publication ou notification
du 21 SEP. 2023
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHARBI



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr